

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :

Construction d'un télésiège fixe 4 places.Nom du télésiège : TSF4 Dahu
Le télésiège Dahu est construit en remplacement de l'actuel télésièki Dahu, devenu obsolète.
Le projet doit relier le front de neige du secteur des Eucheris à un niveau intermédiaire du domaine.
Le projet de télésiège Dahu implique la construction de deux locaux de commande, un pour chacune des deux gares.
Le programme du local de commande en gare aval (gare de départ) est compléte par un local sanitaires publics et un local de stockage.
Le programme du local de commande en gare amont (gare d'arrivée) est compléte par un local puissance.

Caractéristiques du télésiège :
Télésiège fixe 4 places - nombre de sièges en ligne : 62
Débit : 2000 personnes/heure
Sens de montée : à droite
Longueur de la ligne : 490 m
Dénivelée de la ligne : 107m
Altitude gare de départ : Niveau 0,00 quais = altitude 1834,04
Altitude gare d'arrivée : Niveau 0,00 quais = altitude 1941,00

NOTICE EXPLICATIVE :

1/ Gare aval : Construction du local de commande

1- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS

La gare de départ est implantée sur la parcelle : 000 A 1316 et 000 A 1590- Lieudit : Les Eucheris Domaine skiable de la Rosière 73700 MONTVALEZAN
Altitude moyenne du site d'implantation de la gare : 1833,5 m.
Le terrain d'implantation du projet est en zone Ns du PLU communal : zone agricole, autorisant les installations et aménagements nécessaires à l'exploitation du domaine skiable.
Le site est en limite nord de la zone urbanisée du secteur des Eucheris en léger surplomb sur les voiries et sur les constructions. Il constitue le front de neige des Eucheris du domaine de La Rosière 1850 avec plusieurs équipements pour le ski : télésièkis, télésiège et tapis roulant de montagne.
Le relief du site présente d'abord une pente faible depuis le haut de talus au sud, et devient montante (pente 30% environ) vers le nord.
Il est traité en zones enherbées et pistes d'exploitation.
Le terrain est desservi par une voie communale.
Le terrain est desservi en électricité, dans le poste transfo intégré dans le bâtiment à proximité au pied du terrain.
Le terrain est desservi en eau potable, depuis le bâtiment à proximité au pied du terrain.
Le terrain est desservi par le réseau d'assainissement collectif, depuis le bâtiment à proximité au pied du terrain.

2- PROJET

2-1 - Aménagement...

Implantation d'une nouvelle gare de départ de télésiège fixe et du local de commande afférent. Le programme du local de commande en gare aval est compléte par un local sanitaires publics et un local de stockage.
Le terrain est terrassé aux abords de la nouvelle gare et de la nouvelle construction, afin de maintenir les différents flux des skieurs et d'assurer le déneigement du site.

2-2 - Implantation, organisation, composition, volumes...

La construction (local de commande, sanitaires publics et local de stockage) est implanté sur la parcelle 000 A 1316.
La gare de départ est positionnée à proximité du départ de l'ancien télésièki déposé.
Implantation du local par rapport à la gare : parallèlement à la ligne, côté embarquement, en limite de la sortie de quai, soit à l'Est de la gare.
Altimétrie : le niveau 0,00 de référence est le niveau quai d'embarquement/débarquement : altimétrie 1834,04.
Le programme de la construction est sur 2 niveaux : le local de commande et le local de stockage sont au niveau +0,20 et le local sanitaires publics est aménagé au niveau +3,00. Le local de stockage est semi-enterré. Le local sanitaires publics est empli sur le local de stockage. Il est accessible de plain-pied en façade Est.

Le terrain fini (TF) aux abords de la gare est à -0,50m / niveau quai d'embarquement/débarquement : altimétrie 1833,54
Le terrain fini (TF) devant le local sanitaires publics est à -0,50m / niveau +3,00 des sanitaires : altimétrie 1836,54

La construction est en 2 volumes de 2 hauteurs différentes avec toiture à 2 pans.
Dimensions au sol du niveau 0,00 : 6,00 m x 5,50 m.
Dimensions au sol du niveau +3,00 : 3,90 m x 5,50 m.
2 toitures 2 pans. Pente de toit 35%. Une passée de toit plus importante (1,50 m) coiffe la façade sur gare du local de commande.
Les 2 fatiages sont perpendiculaires à la ligne.
Hauteur au fatiage du local de commande : +4,55 / TF
Hauteur au fatiage du local sanitaires : +4,30 / TF
Surface de Plancher (SP) créée : niveau +0,20 = 21,8 m2 ; niveau +3,00 = 12,3 m2 ; Total SP créée = 34,1 m2.

2-3 - Aménagement aux limites de terrain...

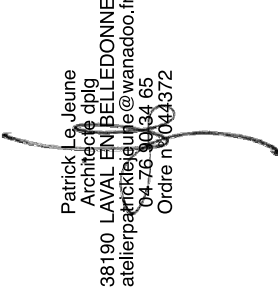
Sans objet.

2-4 - Matériaux, couleurs...

- Matériaux apparents en façades sont :
- Charpente bois massif teinte naturelle
- Couverture en lauzes teinte gris sombre + arrêts de neige
- Menuiseries bois + linteaux et tableaux extérieurs bois / Volets roulants gris ardoise

2-5 - Espaces libres, plantations...

Le site sera conservé et entretenu en surfaces vouées à la pratique du ski. Les talus de raccordements au terrain naturel aux abords du projet seront traités et réenherbés.
Pas de plantation de tiges.



2-0 - Accès, stationnement...
Pas de modification des accès au site.
Stationnement : sans objet.

Assainissement : raccordement au réseau existant à proximité.
Réseaux :
- alimentation en eau potable : raccordement au réseau existant à proximité.
- électricité : amenée en électricité depuis le local transito à proximité du projet.
les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle.
Eaux pluviales :
Le projet relève de la réglementation des téléphériques à voyageurs.
Règlementation :
Le projet relève de la réglementation des ERP (sanitaires accessibles au public).

2/ Gare amont: Construction Local de commande :

1 - ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS
La gare d'arrivée est implantée sur la parcelle 000 A 1367 Surface : 1 958 318 m2 - Lieudit : La Traversette Domaine skiable de la Rosière 73700 MONTVALEZAN
Altitude moyenne du site d'implantation de la gare : 1940 m.
Le terrain d'implantation du projet est en zone INs du PLU communal : zone agricole, autorisant les installations et aménagements nécessaires à l'exploitation du domaine skiable.
Le terrain d'implantation du projet est en hors du périmètre réglementé du PPRnp de la commune.
Le site est un pâturage entretenu qui fait partie du domaine skiable de La Rosière 1850. Il borde la « piste de la gélinotte » longeant à l'Est le télésiège des Eucherts.
Le site présente une pente en devers par rapport à l'axe de la ligne, avec un léger replat qui se prête à la sortie de gare des skieurs. Il est longé à l'Est par un talus d'une pente plus importante dans lequel seront implantés le local et une circulation en périphérie du local.

2 - PROJET

2-1 - Aménagement...

Implantation d'une nouvelle gare d'arrivée de télésiège fixe et du local de commande afferent. Le programme du local de commande en gare aval est complété par un local pour le groupe électrogène.
Le terrain est terrassé aux abords de la nouvelle gare et de la nouvelle construction afin d'assurer le déneigement complet du site, notamment en créant une circulation à l'arrière du local qui permette le passage des dameuses.
La circulation à l'arrière du local (à l'Est du site) sera aménagée en terrassant un talus en déblai dans la pente existante.

2-2 - Implantation, organisation, composition, volumes...

Le local de commande est implanté sur la parcelle 000 A 1367.
Implantation du local par rapport à la gare : parallèlement à la ligne, côté débarquement, en limite de la sortie de quai, soit à l'Est de la gare.
Altimétrie : le niveau 0,00 de référence est le niveau quai d'embarquement/débarquement : altimétrie 1941,00
Le programme de la construction est sur 2 niveaux : le local de commande est au niveau +0,20 et le local groupe électrogène est aménagé au niveau -2,50. Le local groupe électrogène est semi-enterré. Il est accessible de plain-pied en façade Sud.
Le terrain fini (TF) aux abords de la gare est à -0,50m / niveau quai d'embarquement/débarquement : altimétrie 1940,50.
Le terrain fini (TF) devant le local groupe électrogène est à -0,50m / niveau -2,50 du local : altimétrie 1838,00
La construction est un volume simple, couvert d'une toiture à 2 pans.
Dimensions au sol : 5,30 m x 5,50 m.
1 toiture 2 pans. Pente de toit 35%. Une passée de toit plus importante (1,50 m) coiffe la façade sur gare du local de commande.
Le faîtage est perpendiculaire à la ligne.
Hauteur au faîtage : +4,52 m / TF

Surface de Plancher (SP) créée : niveau +0,20 = 15,4 m2 ; niveau -2,50 = 19,3 m2 ; Total SP créée = 34,7 m2.

2-3 - Aménagement aux limites de terrain...

Sans objet.

2-4 - Matériaux, couleurs...

Les matériaux apparents en façades sont :
- Maçonnerie + parement en pierres tonalité gris / beige moyen
- Charpente bois massif teinte naturelle
- Couverture en lauzes teinte gris sombre + arrêts de neige
- Menuiseries bois + linteaux et tableaux extérieurs bois / Volets roulants gris ardoise

2-5 - Espaces libres, plantations...

Le site sera conservé et entretenu en prairie et en surfaces vouées à la pratique du ski. Les talus de raccordements au terrain naturel au abords du projet seront traités et réenherbés.
Pas de plantation de figes.

2-6 - Accès, stationnement...

Pas d'accès véhicule au site sauf pour l'exploitation et l'entretien du site.

Stationnement : sans objet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Assainissement : sans objet

Réseaux :
- alimentation en eau potable : sans objet
- électricité : amenée d'électricité depuis le local transito intermédiaire construit à l'occasion du projet.
Eaux pluviales : les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle.

Règlementation : Le projet relève de la réglementation des téléphériques à voyageurs.